



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

EST PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Conformément à l'article 1007 du code municipal, le rôle général de perception est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 233, Chemin Yamaska, aux heures d'ouverture.

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2024 comprenant les taxes foncières générales, les taxes foncières spéciales, le service de la dette, les taxes de services et compensations. La date limite du premier versement sera le 25 mars 2024.

Que toutes les personnes tenues au paiement des sommes mentionnées audit rôle de perception sont tenues d'en payer le montant au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, aux dates respectives auxquelles lesdites taxes, cotisations ou répartitions deviennent dues et exigibles.

Que les dates de versement sont fixées au :

- Versement # 1 : 25 mars 2024
- Versement # 2 : 27 mai 2024
- Versement # 3 : 5 août 2024
- Versement # 4 : 7 octobre 2024

Donné à Saint-Germain-de-Grantham, ce vingt-et-un (21^e) jour du mois de février de l'année deux mille vingt-quatre.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julie Galarneau'.

Julie Galarneau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 21^e jour de février 2024, entre neuf et seize heures trente.

EN FOI DE QUOI, ie donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de février 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Julie Galarneau'.

Julie Galarneau, directrice générale et greffière-trésorière